

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **du Jeudi 3 septembre 2015**

*Présents :*

M.COULLARÉ, Maire

MM CORLAY, THOMANN, CWIKLINSKI, Mme BALCAEN, adjoints

Mmes LEGROS, LOPATA, DIAS, MARTIN, DUMOULIN conseillères

MM PENINGUE, LEFEBVRE, QUILLAC, MACHU FACCENDA conseillers

*Absent représenté :*

*Secrétaire de séance :* Mme DUMOULIN

---

### **1°/ Approbation du procès verbal de la séance du 16 juin 2015**

Le procès verbal de la séance du 16 juin 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **2°/ Informations générales sur l'école**

- **Locaux**

Une visite des locaux pour les élus a eu lieu ce jour à 18h30,  
une autre visite pour les parents aura lieu le samedi 26 septembre 2015 à 10 h 00.

- **Rentrée**

La rentrée s'est bien déroulée l'effectif de l'école est de 108 élèves, Mme Balcaen donne la répartition par classe.

Mme Senan Leduc classe maternelle : 28

Mme Bajoux classe GS/CP : 28

Mme Brengues classe CE1 : 19

Mme Rigault classe CE2 / CM1 : 17

Mme Van Kempen classe CE2 / CM2 : 18

- **NAP (nouvelles activités périscolaire)**

Les NAP reprendront à partir du 4 septembre avec 4 intervenants et 2 bénévoles, le poste de Mme Senan Leduc ayant été supprimé.

L'effectif est de 49 enfants au lieu de 65 l'an passé.

- **Cantine**

L'effectif de la cantine est d'environ 50 enfants/jour.

### **3°/ Les affaires en cours**

#### **Travaux, financements**

Les travaux des nouvelles classes sont terminés, il restera la classe maternelle à réhabiliter aux vacances de la Toussaint.

Sur l'emprunt de 150 000 € seulement 80 000 € ont été prélevés afin d'honorer les factures :

- Des modules Cougnaud : 135 354 €
- Le cabinet Houzé : 12 900 €
- SECT : 460 €
- Verdad : 4 462 €
- Verdad : 1 800 €
- Socotec : 1 260 €
- Mobilier + 2 ordinateurs : 12 000 €

#### **Les travaux à venir sont :**

- L'extension du système de vidéosurveillance : 15 000 €
- La restauration de la chapelle de l'église : 17 231 €
- L'accès PMR école par Verdad : 10 000 €
- La réhabilitation de la classe maternelle : 35 000 €

#### **Optimisation des moyens**

Monsieur le Maire informe le Conseil des changements au niveau du personnel communal :

Il opte pour l'optimisation du temps de travail du personnel à partir de la rentrée.

M. Desmarest Gilles a demandé une réduction du temps de travail, il ne vient plus le vendredi.

Mlle Istin Aurore remplacera Mmes Gambier et Felix à l'entretien des locaux.

Mme Gambier viendra pour la cantine les lundis, mardis et jeudis.

Mme Felix viendra le vendredi pour la cantine ainsi que le nettoyage des classes le soir.

### **4°/ SEZEO Taxes Locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE)**

La Préfecture a informé que les Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Electricité (TLCFE) seront calculées en appliquant aux tarifs de base un coefficient multiplicateur unique.

Le SEZEO qui gère le tarif d'électrification a décidé de valider le coefficient 6.

Le Conseil valide ce coefficient de 6 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **5°/ Vente de la parcelle A 243 au lieu dit les Prés basset – rétrocession bien sans maître**

Monsieur le Maire fait part de l'acte de vente de la parcelle A 243 au lieu dit le Pré basset, pour l'Euro symbolique.

Cette démarche permettra de conclure ce dossier.

## **6°/ Dépôt de dossier de subvention auprès du Conseil Départemental pour les caméras de vidéosurveillance**

Monsieur le Maire informe que l'Etat (*dans le cadre du FIPD*) a déjà accepté le dossier de subvention d'extension de caméras sur une dépense subventionnable de 12 354 € soit 2542 €

Le Conseil Départemental peut financer également l'extension des caméras de vidéosurveillance à l'entrée du village.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier complémentaire auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte cette décision et une délibération sera rédigée en ce sens.

## **7°/ Dépôt de dossier de subvention auprès de l'Etat (DETR) pour l'accès PMR**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que prochainement la classe maternelle sera réhabilitée aux normes RT 2012, de ce fait il faut créer des accès PMR à cette classe.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour les accès PMR.

Le conseil adopte cette décision. Une délibération sera rédigée en ce sens.

## **8°/ Délibération générale pour les conventions de mise à disposition du personnel entre la commune et la CCPOH**

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération à caractère générale pour les conventions de mise à disposition du personnel entre la commune et la CCPOH.

Le Conseil adopte cette décision, une convention et une délibération seront rédigées en ce sens.

## **9° Questions diverses**

### **Bibliothèque**

M. Corlay fait part au conseil de la mise en place d'un nouveau logiciel « Orphée ».

Durant 5 semaines en juillet et août, des bénévoles de la bibliothèque ont enregistré tous les livres appartenant à la commune.

Courant septembre, il y aura une nouvelle mise en place du service de la bibliothèque municipale

Mme Christine Lopata est désignée comme nouvelle responsable de la bibliothèque.

Prochainement la MDO (*Médiathèque Départementale de l'Oise*) nous fournira un nouvel ordinateur car le notre a quelques défaillances.

Monsieur Corlay propose d'accepter ce nouvel avenant pour la fourniture et l'installation de cet ordinateur.

Le conseil adopte cette décision.

### **Syndicat des Marais**

M. Cwiklinski fait part au conseil du projet de labellisation du site des Marais de Sacy au titre de la convention RAMSAR.

Une réunion regroupant le syndicat mixte des Marais de Sacy et les Maires de l'ensemble des communes concernées s'est déroulée le 31 août dernier à ce sujet.

L'objet du label est de valoriser une zone humide d'importance internationale via ses caractéristiques écologiques.

Sans apporter de contrainte réglementaire supplémentaire, la renommée internationale devrait faciliter l'émergence et la réalisation de projets de gestion, d'étude et de restauration du Marais.

En 2014, on dénombre 43 sites RAMSAR en France.

En Picardie la Baie de Somme est le seul site labellisé ; la Vallée de Somme est en cours de labellisation.

Une réunion des propriétaires et locataires des parcelles concernées, puis une réunion d'information publique auront lieu pour porter ce projet.

Il informe également du départ de M. Jean Rousselot ingénieur au Syndicat des Marais au 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 05

**Le Secrétaire de séance**

**Le Maire**

**S. DUMOULIN**

**A. COULLARÉ**